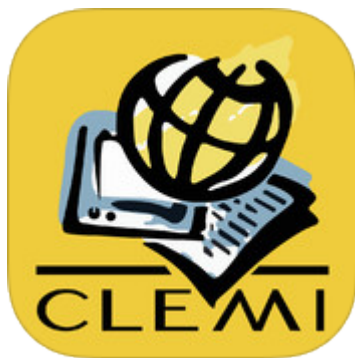


Premier amendement de la constitution des Etats-Unis (1791)

- Archives du Clemi - Textes et dossiers - Liberté de la presse avant 1881 -



Publication date: lundi 26 avril 2004

Académie de Versailles - Education aux Médias - Licence « Creative
Commons BY-SA »

Premier amendement de la constitution des Etats-Unis (1791)

Le Congrès ne pourra faire aucune loi concernant l'établissement d'une religion ou interdisant son libre exercice, restreignant la liberté de parole ou de la presse, ou touchant au droit des citoyens de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour le redressement de leurs griefs.

NB : les dix premiers amendements (1791) constituent la Déclaration des droits (Bill of Rights)

(Source : J.-P. LASSALE : *Les Institutions des Etats-Unis, coll. Documents d'études n°1.01*, La Documentation Française, 1985.)